



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte rendu de réunion

Conseil de perfectionnement

Mardi 16 décembre 2025, 15h00-16h30

Participants			Ordre du jour		
Titouan BEAUFILS	Délégué des apprentis	Abs			
Olivier BORNET	UFA Ligue de Voile NA	Visio			
Vincent CHAPON représenté par Mme Launais	UFA CEMEA	Visio			
Fabienne CORREIA	UFA CREPS de Bordeaux	Visio			
Nathan HOSSIN	Représentant des coordonnateurs	P.			
Nicolas JIMBLET	Représentant des coordonnateurs	Exc.			
Nathalie LANZI	Conseil Régional NA	Abs			
Bénédicte NORMAND	Directrice du CREPS de Poitiers	P.			
Charlotte PADELLEC THEBAULT	Employeurs publics	Visio			
Alain PENNEC	COSMOS, syndicat employeurs	Visio			
Sébastien PEYROT	UFA Ligue de Rugby NA	Visio			
Frédéric POURCEL	UFA Stade Rochelais	Visio			
Christophe RABUSSIER	CFDT, syndicat salariés	Exc.			
Sandra ROBIN	Employeurs privés	Visio			
Aude WELSCH	Responsable des services financiers	P.			
Invités permanents ne prenant pas part aux votes					
Céline DESSON	Représentante de la DRAJES	Exc.			
Mathieu GRENIER	Responsable Département formation CREPS	P.			
Sophie RASSET	Gestionnaire administrative et financière du CFA	P.			
Lucille RICHARD	Coordonnatrice du CFA	P.			
Sandrine SEITZ	Assistante administrative et financière du CFA	P.			

Pièces jointes à la convocation

- Compte rendu du 08/07/2025

Votes		Pour	Contre	Abstention	Décision
Propositions					
Adoption du CR du conseil de perfectionnement du 08/07/2025		10	x	x	Adopté

Relevé de décisions		
Décisions	Portée par	Échéance
Date du prochain conseil de perfectionnement arrêtée le 19 mai 2026.		



Conseil de perfectionnement 16 décembre 2025



Madame Normand ouvre le huitième conseil de perfectionnement du CFA du CREPS de Poitiers à 15h15 et excuse l'absence de l'ensemble des membres empêchés.

Elle présente le déroulé du conseil de perfectionnement.

Elle interroge l'auditoire sur le souhait d'intervenir avant de lancer les travaux.

Elle poursuit et accueille les nouveaux membres du conseil à savoir Monsieur Pourcel et Madame Morisset représentant de l'UFA Stade Rochelais qui remplacent Cécile Espagnach.

Le quorum étant atteint, le conseil de perfectionnement peut valablement délibérer.

1. Adoption du compte rendu du 08/07/2025 (PPT slide 2) :



Il est procédé au vote.

DECISION

Aucune opposition ni abstention : le compte rendu de la séance du 08/07/2025 est adopté à l'unanimité

2. Actualités de l'apprentissage (PPT slide 3) :

Actualités de l'apprentissage



Les décrets parus en 2025

- Décret du 31 octobre 2025 :
 - L'aide unique et exceptionnelle versée à l'employeur est proratisée au jour près et non plus au mois.
- Décret du 8 décembre 2025 :
 - Plafonnement des frais de communication à 300 € par apprenti/an : un encadrement inédit pour limiter les excès.
 - Procédure accélérée et clarifiée : les branches disposent de délais stricts pour intégrer les recommandations de France compétences. À défaut ? L'État fixe le niveau.
 - Stabilité sur 3 ans des niveaux de prise en charge pour sécuriser les modèles économiques des CFA.
 - Maintien des niveaux lors du renouvellement RNCP, sauf modification majeure.
 - Révisions encadrées lorsque France compétences actualise ses recommandations

Bénédicte Normand revient sur le communiqué de presse du 01^{er} avril 2025 et en fait le rappel.
Lucille Richard présente le décret du 31 octobre 2025 :

Celui-ci modifie les modalités de versement de l'aide unique et de l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis. Désormais, lorsque le contrat d'apprentissage dure moins d'un an ou fait l'objet d'une rupture anticipée, le montant de l'aide sera calculé au *prorata temporis* du nombre exact de jours travaillés.

Elle complète et explique que la subvention ne sera plus versée au mois mais ajustée à la durée réelle d'exécution du contrat. Cette évolution vise à sécuriser juridiquement les versements et à rationaliser les dépenses publiques tout en maintenant un soutien financier aux employeurs.

Lucille Richard précise que cette mesure s'applique à tous les contrats conclus ou en cours à compter du 1er novembre 2025. Elle conclue en expliquant que l'aide exceptionnelle proratisée au jour et non plus au mois va dans le sens des recommandations et du communiqué de presse.

Bénédicte Normand ajoute qu'il y a un intérêt à ce que les contrats soient plus longs que la durée de formation et qu'il est important de porter ce discours pour tous dans ce sens.

Sandra Robin questionne sur la modification ou non de la durée d'allongement.

Lucille Richard reprécise que le contrat d'apprentissage peut démarrer jusqu'à trois mois avant le début de formation sous réserve d'avoir la liste des admis en formation et qu'il peut se terminer jusqu'à deux mois moins un jour après la fin de formation.

Lucille Richard présente le second décret du 8 décembre 2025 :

Elle explique que ce décret rebat les cartes de la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage avec plus de régulation et de visibilité et une gouvernance renforcée autour de France compétences.

Les points majeurs sont :

- Le plafonnement des frais de communication à 300 € par apprenti/an.
- Une procédure accélérée et clarifiée puisque les branches disposent de délais stricts pour intégrer les recommandations de France compétences faute de quoi l'état fixera le niveau.
- Une stabilité sur 3 ans des niveaux de prise en charge pour sécuriser les modèles économiques des CFA.
- Un maintien des niveaux lors du renouvellement RNCP, sauf modification majeure.
- Des révisions encadrées lorsque France compétences actualise ses recommandations.

Lucille Richard conclue sur le fait que cette démarche est là pour sécuriser les employeurs et que les frais intégrés aux niveaux de prise en charge n'auront pas d'impact car le CFA ne fait pas de facturation supplémentaire aux employeurs.

Elle reprécise la notion de modification majeure pour modifier les niveaux de prise en charge en expliquant que le BPJEPS multi activités physiques et sportives pour tous et activités physiques pour tous ne subissent pas de changement.



3. Les chiffres de la rentrée (PPT slide 4 et 5) :

522 apprentis accueillis sur 2025

251 apprentis pour la rentrée 25/26

CREPS Poitiers	120
CREPS Bordeaux	64
Ligue Rugby	30
CEMEA	19
Ligue voile	16
Stade Rochelais	2

7,9% de taux de rupture en 2025

24% des apprentis sont des femmes



Bénédicte Normand ouvre ce point à l'ordre du jour et explique que le CFA du Creps de Poitiers gère un volume important d'apprentis.

Lucille Richard explique qu'il y a deux approches distinctes sur les chiffres de la rentrée avec d'une part 522 parcours à cheval sur 2024/2025 et sur 2025/2026, un nombre identique à 2024 et d'autre part le nombre d'apprentis pour la rentrée 2025/2026.

Bénédicte Normand reprend et insiste sur la charge de travail lié à la gestion administrative et financière de ce volume d'apprentis.

Lucille Richard poursuit avec les chiffres relatifs à la rentrée 2025/2026 avec à ce jour un volume de 251 apprentis, elle précise que ce chiffre n'est pas définitif et qu'il va encore évoluer avec le BPJEPS SURF à venir.

Bénédicte Normand intervient et demande une analyse par diplôme lorsque tous les chiffres seront cadrés afin de voir si les nouvelles mesures ont freiné les structures dans le recrutement d'apprentis et ainsi pouvoir tirer une conclusion pour voir si la légère baisse est due à des éléments structurels à la baisse des aides ou aux formations qui n'ont pas lieu chaque année.

Plusieurs prises de parole :

Olivier Bornet précise que c'est la première année où il a du mal à placer des apprentis chez les employeurs notamment pour les plus de 25 ans.

Il explique qu'il a rencontré avec Lucille Richard, sur un salon le CFA SANA Bordeaux et qu'ils sont en difficulté.

Bénédicte Normand interroge Olivier Bornet afin de savoir si le passage aux blocs de compétences a une incidence. Il reprend et précise qu'aujourd'hui il n'y a plus d'obligation à se qualifier sur les deux mentions car il y a deux options. Il insiste sur les problèmes de capacité et de niveau des candidats car le niveau sportif à l'entrée n'est plus évalué.

Selon lui, la réalisation de dossier de projets a pris le pas par rapport aux compétences techniques à acquérir. Il y a un nombre important de supports à rendre et pas de tests techniques sur l'eau.

De ce fait il conclut en expliquant qu'il fait appel à des vacataires sur ces thématiques car il n'a pas les compétences.

Lucille Richard reprend la présentation avec les chiffres liés aux taux de rupture.

Elle fait remarquer une légère hausse par rapport à 2025 notamment pour les ruptures dans les 45 premiers jours et les ruptures pour embauche en CDI.

Elle souligne que le CFA du Creps de Poitiers est tout de même sur un taux plus bas que la moyenne nationale.

Enfin, elle termine avec les données relatives aux taux de femmes sur les formations en apprentissage avec un chiffre jugé encore juste de 24% pour cette année.

Elle souligne qu'il y a un travail à mener pour inciter les femmes à entrer en formation.

Bénédicte Normand interroge sur la possibilité de mener des actions communes avec les UFA pour améliorer ce taux dans une quête de mixité.

L'objectif est de tendre vers la parité, et de trouver comment lever les freins et les contourner pour augmenter la proportion de femmes sur les formations.

Plusieurs prises de paroles :

Nathan Hossin questionne afin de savoir si le taux de femmes qui participe aux TEP est connu.

Il explique que le problème en cyclisme traditionnel est de trouver comment susciter l'envie d'entrer en formation en amont des TEP.

Charlotte Padellec Thebault fait remarquer qu'il y a encore beaucoup de préjugés sur la féminisation du métier d'éducateur sportif car il est associé à des performances physiques.

Elle note qu'au niveau de la collectivité il y a une majorité de profil masculin. Elle soumet l'idée de communiquer avec des images sur des profils féminins.

Lucille Richard informe que le service communication a travaillé à des visuels à l'effigie de femmes.

Matthieu Grenier précise qu'il y a un rôle à jouer en amont et complète qu'il serait intéressant de mettre en place des TEP blancs pour accompagner le public féminin notamment et lui faire prendre conscience que les tests physiques sont accessibles et qu'ils peuvent se préparer.

Nathan Hossin précise qu'il faut avoir ce même discours sur les salons et montrer que c'est une réelle voie d'orientation avec des perspectives de carrière.

Bénédicte Normand conclue qu'il s'agit d'un travail à mener dès le plus jeune âge en montrant que c'est possible, et qu'il serait intéressant de voir par rapport au public féminin présent sur les formations si elles ont rencontré des freins et si des choses peuvent évoluer.

Elle termine et informe que l'équipe reviendra vers les UFA pour proposer une trame commune.



Olivier Bornet fait une parenthèse et remercie pour la fourniture des équipements voile pour la promotion 2025/2026



4. Bilan financier (PPT slide 6/7/8/9) :



Aude Welsch fait la présentation d'une synthèse des éléments budgétaires du CFA pour 2024.

Les produits s'élèvent à 2 376 406 €

• Frais pédagogiques dont 90 % versés par l'AFDAS	2 284 766 €
• Aide hébergement	17 808 €
• Aide repas	21 132 €
• Frais 1 ^{er} équipement	52 700 €

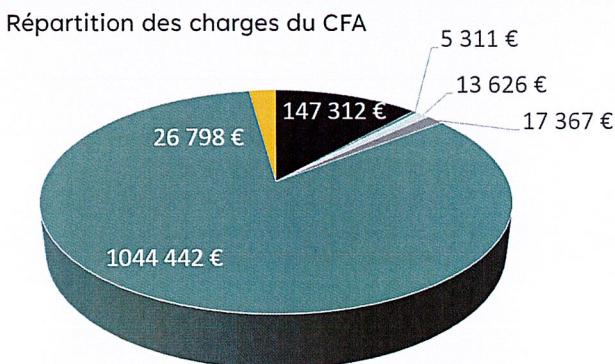


Elle fait d'abord une analyse des produits du CFA et notifie qu'ils sont en baisse légère par rapport à l'année n-1. Cette baisse s'explique du fait que le montant des frais de premiers équipements a diminué et également par la baisse des prestations de frais annexes (repas et hébergement), des variables qui ne sont pas maîtrisées car elles dépendent des utilisateurs.

Pour les frais pédagogiques, elle rappelle que 90% d'entre eux sont versés par l'AFDAS.

Les charges du CFA : 1 254 856

- Dépenses de personnel
- Relations publiques
- Matériel pédagogique
- Frais de repas et nuitées
- Frais pédagogiques
- Frais divers



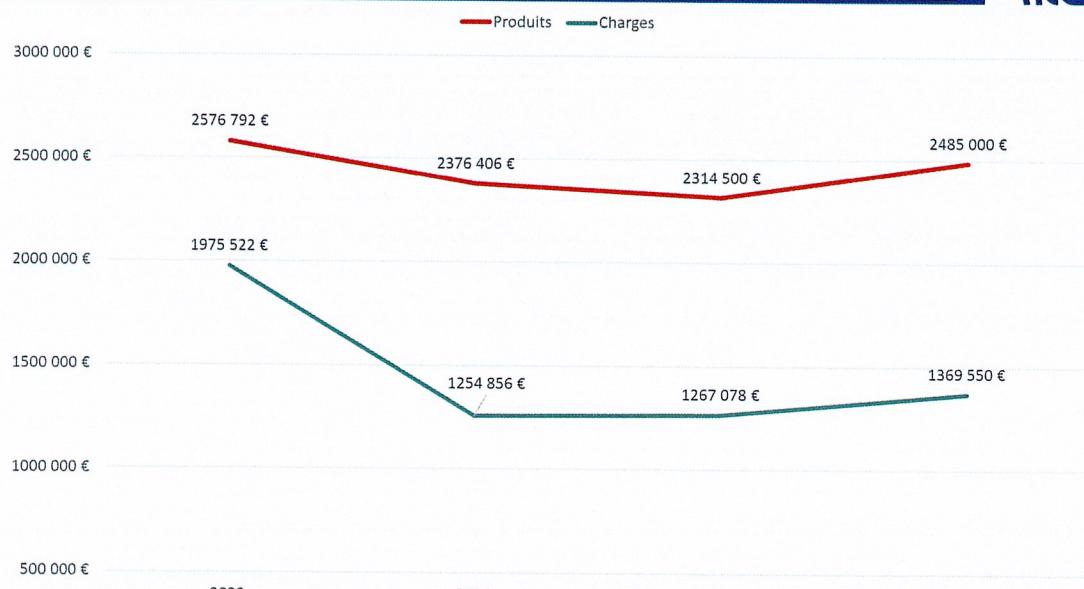
Les reversements aux UFA représentent 84 % du total des dépenses

Concernant les charges, elles sont en diminution par rapport à l'année n-1.

Aude Welsch explique que depuis le 1^{er} janvier 2024 la facturation interne n'apparaît plus.

Elle fait remarquer que les versements aux UFA représentent 84% du total des dépenses du CFA.

Evolution des produits et des charges entre 2023 et 2026



Elle termine la présentation par un focus sur l'évolution des produits et des charges entre 2023 et 2026 et annonce que l'établissement reste optimiste pour 2026 pour les produits car les niveaux de prise en charge restent importants, cette projection est possible du fait de la connaissance des prises en charge des coûts contrats en cours.

Aude Welsch revient ensuite sur le webinaire France compétences et en fait un rapide retour :

Celui-ci reprenait différentes thématiques dont :

- Une présentation des éléments comptables 2024
- Un point sur la campagne 2026 pour les remontées des données analytiques avec la présentation du calendrier des remontées.
- La présentation de la nouvelle plateforme de saisie des remontées.

Enfin Aude Welsch conclue en rappelant que les niveaux de prise en charge seront rediscutés en février 2026 pour une annonce des chiffres en juillet et que les nouveaux montants seront communiqués en septembre 2026. Elle transmettra le replay du webinaire aux membres du conseil de perfectionnement.

Olivier Bornet interroge sur la révision à la hausse ou à la baisse des niveaux de prise en charge et fait remarquer que la parution en septembre est tardive puisque beaucoup de contrats sont déjà mis en place à cette période.





Bénédicte Normand introduit la présentation du rapport d'activité 2024 de l'AFDAS, le principal OPCO pour les contrats d'apprentissage gérés par le CFA du Creps de Poitiers.

11

3696 contrats d'alternance en Nouvelle-Aquitaine en 2024

Le CFA du CREPS de Poitiers représente **13%** des contrats signés en Nouvelle-Aquitaine

- Le secteur du sport toujours aussi dynamique avec 47% des contrats en alternance pour cette branche
- Le BPJEPS, 1^{er} RNCP de la branche de l'AFDAS avec 8509 contrats au national

CREPS DE POITIERS | Château de Boivre, 86580 Vouneuil-sous-Biard | 05 49 36 06 00

CREPS DE POITIERS | | | | | | | | |

Lucille Richard poursuit et effectue une présentation des infos pertinentes pour notre CFA.
Elle explique que le nombre de contrats en région en 2024, s'élève à 3696 toutes branches et tous contrats (Contrats d'apprentissage et Contrats de professionnalisation) confondus.
Elle poursuit et précise que nos chiffres représentent 13% des contrats signés en Nouvelle Aquitaine.
Elle évoque le souhait de Cyril TACAILLE conseiller expert qui souhaiterai participer à l'un des conseils de perfectionnement du CFA du Creps de Poitiers.

Bénédicte Normand insiste sur le poids économique que joue le CFA par rapport aux contrats signés sur l'ensemble du territoire.
Elle conclue en notifiant qu'« Ensemble on peut continuer à peser encore plus. » et demande que le rapport de l'AFDAS soit transmis aux membres du conseil. Lucille Richard complète et notifie qu'il est intéressant à aller investiguer.

Enfin, Lucille Richard achève la présentation en revenant sur les chiffres du BPJEPS toutes spécialités confondues, premier diplôme de l'AFDAS.

6. Questions diverses :

Avant de conclure, Bénédicte Normand questionne les UFA afin de savoir si elles ont des points à partager.

Plusieurs prises de paroles :

Lucille Richard évoque un dernier point relatif aux personnes en situation de handicap et informe qu'un contact a été pris avec le CRFH. L'idée est de voir comment le CFA fonctionne afin de communiquer mieux sur ce public.

Un retour sera fait aux UFA sur cette rencontre pour partage de document.

Sébastien Peyrot remercie pour le travail à venir sur cette thématique et explique qu'il s'agit d'un point important pour la Ligue de Rugby car une charte a été signée avec la nomination d'un nouveau référent handicap travail.

Lucille Richard propose de définir les dates des conseils de perfectionnement pour l'année 2026. L'ensemble des membres s'accorde sur le fait de maintenir le dernier conseil en décembre et non en novembre afin d'avoir une vision plus complète des chiffres.

Olivier Bornet fait remarquer que ceci permet de mieux connaître la dynamique en cours.

Lucille Richard relance les UFA pour faire remonter des souhaits de thématiques qui pourraient permettre d'avancer sur d'autres sujets pour le prochain conseil de perfectionnement.

Il est décidé par l'ensemble des membres de tenir un conseil de perfectionnement délocalisé le 19 mai 2026 sur le site de la Ligue de voile.

Avant de conclure, Bénédicte Normand remercie les participants pour ce temps d'échange. L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16h15.

Prochain conseil de perfectionnement programmé le 19 mai 2026.

Le 16/12/2025

Prise de notes Sophie RASSET, Sandrine SEITZ
Compte-rendu Sophie RASSET, Lucille RICHARD
Validation Bénédicte NORMAND

